



PREVHOR

COMMISSION DE REPARTITION

Avenue Léopold-Robert 67
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 910 03 90
E-mail: info@prevhor.ch
www.prevhor.ch

Lettre circulaire

**A la direction des entreprises
conventionnées**

MPE/mbo

La Chaux-de-Fonds, décembre 2018

Demande de subventionnement à la formation professionnelle, dispensée en 2018

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que vous pouvez dès à présent adresser votre demande auprès du secrétariat Prevhor.

La fondation Prevhor met à disposition des entreprises requérantes pour l'année 2019, un montant total de 774'548.00 CHF. Pour obtenir une participation maximale théorique de 38'727.00 CHF, la demanderesse doit présenter une requête minimale de 77'455.00 CHF accompagnée de justificatifs valables.

Voici un rappel pour l'envoi de votre requête;

- ✓ envoi de la liste récapitulative par voie électronique au format (.xls) à info@prevhor.ch
- ✓ envoi des pièces justificatives (copies) et de la fiche signalétique **par courrier** à :
Secrétariat Prevhor, Avenue Léopold-Robert 67, 2300 La Chaux-de-Fonds
- ✓ délai pour la remise des dossiers : **30 mai 2019**

Nous vous remercions d'avance d'utiliser uniquement les dernières versions des formulaires (à télécharger) qui se trouvent sur notre site Internet www.prevhor.ch. Vous y trouverez également le guide des formations retenues avec les conditions pour l'obtention de la subvention.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement utile.

Dans l'attente de votre requête, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

PREVHOR
Commission de répartition
Michael Peter
Secrétaire général